



Difference entre zone classée et zone réservée

Par **ZALIXXX**, le **28/09/2009** à **17:19**

Bonjour,

Nous sommes sur le point d'acquérir un terrain agricole non exploité, non constructible dans une zone dite réservée. c'est un terrain boisé à 2km a peine du village.

Après renseignement auprès du service de l'urbanisme de la commune, on me dit que la zone n'est pas classée mais réservée et par contre qu'il n'y a pas de droit de préemption...

Je n'arrive pas saisir les nuances, la différence entre zone classée et zone réservée par la mairie. Dans son projet d'urbanisme elle envisagerait peut être de l'acheter... mais qu'est ce que cela veut dire ??

Pourriez vous m'aider à comprendre.

Merci d'avance